



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00499

Numéro SIREN : 809 454 150

Nom ou dénomination : 2S ORTHO

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2017 sous le numéro de dépôt 3726

UNION

REPUBLIC

LIBERTY

21/02/17.

2.

3726.

2S ORTHO

Société par actions simplifiée au capital de 31 500 euros

Siège social : 55 Rue d'Arnould  
37 Terres du Château  
13011 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 809 454 150

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 21 DECEMBRE 2016**

L'an Deux Mille Seize,  
Le Vingt-et-un décembre,  
A Onze heures,

Les associés de la société 2S ORTHO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Louis DELABY, Président de la Société.

Madame Christine AUBERT est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 150 actions sur les 3 150 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

P/L

Ac

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Démission de la Directrice Générale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Christine AUBERT de son mandat de Directrice Générale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, décide de ne pas procéder à son remplacement.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

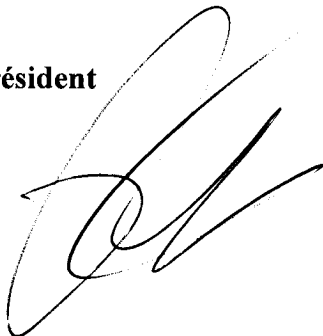
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

**Le secrétaire**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Auber' followed by a long horizontal stroke.